

UNIVERSITE DE BOURGOGNE

UFR Sciences Economiques et Gestion

Laboratoire d'Economie et de Gestion – UMR 5118
2, boulevard Gabriel
21000 Dijon

**CONTRIBUTION A UNE GESTION COHERENTE
DE L'INNOVATION PHARMACEUTIQUE**

Thèse présentée le 22 novembre 2004 par

Céline MARTIN SOULAS

En vue de l'obtention du doctorat ès Sciences Economiques

JURY

Maryse Gadreau	Professeur Emérite à l'Université de Bourgogne Directeur de thèse
Sophie Béjean	Professeur à l'Université de Bourgogne
Claude Grandcolas	Directeur des Services Economiques Laboratoire Fournier Pharma
Abdelillah Hamdouch	Maître de Conférences à l'Université de Lille 1 Rapporteur
Claude Le Pen	Professeur à l'Université de Paris X Dauphine Rapporteur

RESUME

L'objet de cette thèse est de proposer une orientation particulière à la politique du médicament, fondée sur la mise en œuvre d'une gestion duale de l'innovation pharmaceutique.

Nous nous attachons dans un premier temps à cerner le contexte positif et normatif dans lequel s'insère la gestion de l'innovation pharmaceutique.

Plus précisément, l'innovation pharmaceutique s'inscrit dans un environnement économique internationalisé et fortement concurrentiel, mais qui demeure contraint par le poids croissant des réglementations nationales.

En présentant dès lors l'intérêt d'une distinction entre innovations drastiques et non drastiques, il s'agit de justifier l'opportunité d'une utilisation conjointe des paradigmes standard élargis et évolutionnistes comme méthodologie appropriée à l'analyse économique de la gestion de l'innovation pharmaceutique.

L'expérience et la récente évolution réglementaire initiée par la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2003 nous permettent ensuite, dans un second temps, de préciser et d'évaluer les conditions propres à favoriser une gestion cohérente de l'innovation pharmaceutique.

Nous justifions tout d'abord de l'opportunité du Tarif Forfaitaire de Responsabilité dans une gestion efficace des innovations non drastiques, et nous légitimons la nécessaire dualité du système de tarification des médicaments. Puis, nous nous interrogeons sur la gestion des innovations drastiques, et la mise en place, à côté d'une tarification marchande « corrigée », telle que la mesure de « dépôt de prix », d'une politique volontariste de financement, visant à favoriser le « réseautage » des acteurs de la recherche.

Mots clés : médicament, innovation, réglementation, réseau

